


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Van Malleghem Pieter-Augustijn ;
Langue d'enseignement	Anglais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le cours propose une étude détaillée des principes et mécanismes qui régissent les rapports entre le droit l'Union et les droits nationaux et se situent donc au fondement du système constitutionnel de l'Union européenne. Il s'agit notamment des concepts d'effet direct, de primauté, d'effet utile, d'interprétation conforme, de coopération loyale, de responsabilité, d'équivalence et d'effectivité, de personnalité juridique, de compétence énumérées et de protection juridictionnelle effective. Ces concepts sont analysés en détail au moyen de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union et des juridictions nationales (ex. Cour constitutionnelle allemande, Conseil d'Etat français) afin d'en délimiter les contours, d'en déterminer les conditions d'application et les implications concrètes, ainsi que d'apprécier les problèmes d'articulation entre ordres juridiques auxquelles ils répondent et, par là, leur contribution au fonctionnement de l'Union.</p> <p>Par ce biais, le cours propose également une réflexion générale sur la nature de l'Union en tant qu'ordre juridique, sur ses particularités et/ou faiblesses, notamment en termes de légitimité démocratique, et sur l'équilibre des pouvoirs en son sein. Dans ce cadre, le rôle de la Cour de justice et des rapports entre juridictions européennes et nationales fera l'objet d'une attention particulière. Au final, il s'agit de mettre en évidence le rôle systémique des principes et mécanismes étudiés, après en avoir maîtrisé les spécificités techniques, et d'étudier leur contribution au caractère constitutionnel de l'Union.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie des principes et mécanismes régissant le fonctionnement de l'Union européenne et ses relations avec les ordres juridiques nationaux. En particulier, il entend revisiter les mécanismes en question au regard d'exemples concrets tirés de la jurisprudence de la Cour de justice et des juridictions nationales afin d'apprécier leur nature et leur rôle au sein du système constitutionnel de l'Union européenne.</p> <p>En termes de prérequis, le cours nécessite une connaissance générale préalable du droit de l'Union européenne (cours général Bac. 2) et de ses sources, ainsi qu'une capacité raisonnable de communication en anglais à la fois oralement et par écrit. A l'issue du cours, les étudiants posséderont une connaissance technique pointue leur permettant d'appliquer les principes enseignés à la résolution de problèmes concrets, en recourant à la terminologie appropriée et aux sources pertinentes. Cette connaissance technique sera complétée par l'acquisition d'une capacité de synthèse et d'abstraction leur permettant d'expliquer de façon logique les cas d'espèce rencontrés, de suggérer des solutions alternatives et, au final, de contribuer à une réflexion théorique sur le droit de l'Union.</p> <p>Le cours fait partie d'une finalité cohérente en « Droit européen » coordonnée par une équipe d'enseignants qui se concertent sur le contenu et la méthode de chaque cours. Avec le cours de « Politiques européennes », cet enseignement vise spécifiquement à compléter les cours approfondis de droit matériel de l'Union dispensés dans le cadre de cette finalité, ainsi que celui de contentieux européen, en proposant une approche transversale du droit de l'Union. Il requerra de la part des étudiants une participation active fondée sur la lecture préalable de matériaux sélectionnés.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Le cours est sujet à une évaluation continue. Les étudiants seront tenus d'écrire (au moins) trois réactions écrites courtes (½ à ¾ d'une page) en réponse à certains articles doctrinaux désignés parmi les supports du cours. Les réactions écrites seront évaluées sur un total de 3 points (1 point par réaction écrite). Une réaction écrite peut être soumise pour quatre articles. L'étudiant peut choisir d'écrire trois réponses écrites, ou en écrire quatre et être évalué sur ses trois meilleures écrits. Un examen écrit en janvier suivra, évalué sur 17 points. Les étudiants qui le souhaitent peuvent écrire un papier de 10 pages au lieu de l'examen écrit, sur un sujet de leur choix parmi les thèmes du cours, avec l'autorisation du professeur.</p> <p>Un examen écrit, évalué sur 17 points, sera également organisé en août. Comme en janvier, les étudiants peuvent choisir d'écrire un papier de 10 pages sur un sujet de leur choix parmi les thèmes du cours, avec l'autorisation du professeur. Les étudiants qui passent l'examen en août peuvent reporter la note pour les réactions écrites pendant l'année ou écrire un papier de 5 pages évalué sur un total de 3 points. En août, les étudiants peuvent également choisir de consolider les deux papiers en un papier de 15 pages.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le cours aborde les principaux principes du droit constitutionnel de l'Union européenne au travers d'une analyse de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne ("CJUE") ainsi que d'une multiplicité de perspectives théoriques sur la discipline. Les thèmes essentiels du cours seront la division verticale des pouvoirs (entre l'Union et ses Etats membres), la division horizontale des pouvoirs (entre les institutions de l'Union européenne), le principe de l'effet direct, le statut des droits de l'homme au sein de l'ordre juridique de l'Union, le pluralisme juridique, l'identité nationale, la citoyenneté et l'Etat de droit. La ressource documentaire principale pour le cours sera la jurisprudence de la CJUE. Le cours développe une perspective réaliste sur le processus décisionnel judiciaire. A l'issue du cours, les étudiants seront capables de construire des contre-arguments juridiques à l'analyse juridique développée par la Cour dans sa jurisprudence. Ceci permettra à l'étudiant de se positionner de façon critique vis-à-vis de la jurisprudence de la Cour.</p> <p>Le cours noue également le dialogue avec des perspectives théoriques pertinentes pour la discipline. On analysera différentes conceptions du constitutionnalisme en général, et on analysera si et comment ces conceptions peuvent être pertinentes pour l'ordre juridique de l'Union européenne. Ces perspectives sont mis en relation avec l'analyse de la jurisprudence de la Cour.</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Les documents (législation, jurisprudence et doctrine) servant de support au cours et nécessaires à la préparation des séances sont mis sur Moodle au fur et à mesure de l'avancement du cours</p>
<p>Bibliographie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • K. Lenaerts and P. Van Nuffel, European Union Law, Sweet & Maxwell, 2011. • A. Rosas, L. Armati, EU Constitutional Law: An Introduction, Hart Publishing, 2018. • R. Schütze, European Constitutional Law, Cambridge University Press, 2016. • A. Somek, The Cosmopolitan Constitution, Oxford University Press, 2014.
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>BUDR</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en droit européen	DREU2MC	5		
Master [120] en droit	DROI2M	5		